



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2003/L.26/Add.1
9 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Dix-neuvième session
Milan, 1^{er}-9 décembre 2003
Points 3 a) et 3 b) de l'ordre du jour

**TROISIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION DU GROUPE D'EXPERTS
INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT**

**ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES
DES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, AINSI QUE DE
LA VULNÉRABILITÉ ET DE L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS**

**ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES
DES MESURES D'ATTÉNUATION**

Projet de conclusions proposé par la présidence

Additif

**RECOMMANDATION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE
DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

À sa dix-neuvième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa neuvième session, le projet de décision suivant:

Projet de décision -/CP.9

**Projet de décision sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques
des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité
et de l'adaptation à ces changements, et sur les aspects scientifiques,
techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation**

La Conférence des Parties,

Rappelant ses décisions 25/CP.7 et 1/CP.8, ainsi que les conclusions adoptées par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à ses seizième et dix-huitième sessions en ce qui concerne le troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat,

1. *Prie* l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, à sa vingtième session, d'engager des travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques, ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements, et sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation, et de concentrer ses efforts sur l'échange d'informations et sur l'échange de données d'expérience et de vues entre les Parties au sujet des possibilités pratiques de faciliter la mise en œuvre de la Convention et des solutions qui s'offrent à cet effet;

2. *Prie* l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de rendre compte de ses travaux dans ces domaines à la onzième session de la Conférence des Parties.
